COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260121-202601-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JANVIER 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le vingt janvier deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants :

Présents : Mesdames Huguette COLINEAUX, Myriam DAVALO-MALINGE, Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Cécile DEFONTAINE et Messieurs Eric BOUTANT, Jacques BONNO et Bertrand COUËDIC
Absents excusés : Madame Marie-Annick DUBOIS et Monsieur Jean-François DAVALO
Pouvoir : //
Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-01 – Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2025

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2025 tel qu'annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD